République Française

Département du Rhône

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal

Séance du 15/03/2023
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2023
Compte rendu affiché le 27 mars 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18
Nombre de présents en séance : 15
Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire
Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON
Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine (départ à 20h55), LOISON Thierry, VERMARE Odile, SERAILLE Marielle, GIRAUD Alain, CHALON Gwendoline (arrivée à 19h45), DELORME Marie-Joëlle, RAYNARD Gilles, PERALDO Yves.
Membres excusés : BONNET Fabrice (pouvoir à Ludovic CARRET), LOTISSIER Marc (pouvoir à Alain GIROUD), GRAZIOLI Jean-Pierre, BOINON Sandrine (départ à 20h55 et pouvoir à LOTISSIER Isabelle après son départ).
Démissionnaire : GAYET Véronique.

Monsieur le Maire informe de la démission de son poste de conseillère municipale de Madame Véronique GAYET pour raisons de santé. Il donne lecture du courrier et de son entretien avec elle. Monsieur le Maire expose que les candidats de la liste conduite par Monsieur Yves PERALDO seront contactés dans l'ordre de leur inscription pour siéger au Conseil Municipal en remplacement de Madame Véronique GAYET.

- **Acquisition propriété BROUILLY Place du Plâtre**.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Monsieur et Madame BROUILLY dans le cadre de la mise en vente de leur propriété située 155 Place du Plâtre, cadastrée section F n°164, d'une superficie d'environ 80 m2 sur 4 étages (dont le garage donnant rue de Lyon). Il expose qu'après la négociation du prix, ils proposent une cession pour 85 000 €, les frais de notaires étant à la charge de la commune.
L'objectif de cette acquisition est de pouvoir accueillir l'Office du Tourisme et de réaliser rapidement les travaux pour installer l'Agent de Surveillance de la Voie Publique dans le local (actuellement un garage) situé Rue de Lyon.
Le débat s'engage autour de l'occupation des lieux : Le site est suffisamment bien placé pour trouver un occupant dans le domaine des services ou commercial si jamais l'Office de Tourisme ne s'y installait pas.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et la prise en charge des frais de notaires :
Votants : 14 (dont deux avec pouvoirs) – Oui : 16 – Non : 0 Abstention : 0.

- **Délibération étude environnementale contournement Nord** *(Dans le cadre de ces travaux, une étude environnementale est nécessaire et doit être lancée très rapidement),*
Arrivée de Madame Gwendoline CHALON.
Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec Monsieur le Président de la CCMDL au sujet de l'élargissement de la route de la Gondolière et la création d'un contournement nord de la commune pour les poids-lourds.
Le programme est désormais le suivant : réalisation des études et négociation des acquisitions de terrains auprès des propriétaires en 2023 et travaux en 2024.

Il est maintenant nécessaire de réaliser des études pour la finalisation du projet et aboutir à l'avant-projet définitif mais aussi de lancer une étude environnementale.
Monsieur Yvan SIMON donne les détails de ces deux études et présente les devis.
Le bureau d'études REALITES va reprendre les études et état des lieux déjà réalisées, organiser les réunions avec les services concessionnaires et du Département du Rhône, préparer un descriptif technique et financier pour aboutir à la phase de consultation des entreprises. Ce travail sera terminé fin 2023 et le montant des honoraires est de 16 490 € HT.
Le bureau d'études SAGE environnement à Annecy va réaliser une expertise écologique sur deux mois (faune, flore…) Le dossier constitué sera adressé à la DDT pour avis et savoir si une étude environnementale est nécessaire. Le montant de cette étude est de 11 405 € HT.
Monsieur le Maire expose que les propriétaires seront associés au projet.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la réalisation de l'étude environnementale et le devis du bureau d'études SAGE d'un montant de 11 405 € HT : Votants : 15 (dont 2 pouvoirs) : Oui : 17 – non : 0- abstention : 0
Et sur l'étude de finalisation des travaux et le devis du bureau d'études REALITES d'un montant de 16 490 € HT : Votants : 15 (dont 2 pouvoirs) : Oui : 17 – non : 0- abstention :0

- **Révision du loyer du local commercial Geay,**

Monsieur le Maire expose que la Commune a investi pour l'aménagement de la boucherie un montant de 204 846.36 €. Elle a perçu une aide de 40 026 € et contracté un emprunt de 130 000 €. Le souhait était d'aménager un local fonctionnel et de fixer, au départ, un loyer modéré afin de permettre l'installation dans les meilleures conditions du commerce de Monsieur Rémy GEAY et Madame Marie-Line GEAY. Le loyer a donc été fixé à 700 € HT / mois. Monsieur le Maire souhaiterait, outre les réactualisations possibles dans le cadre du bail commercial, augmenter le loyer à 950 € HT/mois afin de prendre en compte les investissements effectués par la Commune. Le débat s'engage autour de cette proposition. Et il est décidé qu'un courrier sera adressé au locataire afin de lui présenter une proposition de réévaluation ajustée sur les travaux et les investissements effectués par la Commune.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués :

Monsieur Roger MAZARD expose que le studio situé dans la maison de santé pourrait être loué au remplaçant de la podologue pour un montant de 250 €/mois + 50 € de charges. Il rend compte de la réception des travaux pour l'étanchéité de la toiture de la salle pluriactivités.

Madame Yvette BRETONNIER expose que des familles de l'école publique Antoine BOIRON ont formulé la demande d'une plus grande ouverture de la garderie périscolaire de l'école publique. Il est donc proposé de modifier les horaires d'ouverture : 7h15-8h20 et 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi 16h30-18h00). Les tarifs seront aussi modifiés : 1 € pour une arrivée avant 8h00 le matin et 1.5 €/ heure pour la garderie du soir (toute heure commencée sera due).

Monsieur Yvan SIMON rend compte de la réunion publique pour la construction de l'Immeuble « Le Cour Denis » au sujet de la déviation des poids-lourds du centre-bourg et de la mise en place de sens de circulation. Ils seront mis en place à partir du 3 avril 2023 et la signalisation sera mise en place avec l'aide des services départementaux. Il fait aussi le point sur l'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6 h30 et la nécessité de d'adapter le matériel choisi pour le remplacement des ballons fluos.

Monsieur Ludovic CARRET annonce les reports des marchés aux veaux des lundis 1er et 8 mai aux mardis 2 et 9 mai 2023. Il rend compte d'une réunion de la commission déchets de la CCMDL, de la mise en place d'un COPIL pour les silos enterrés pour le tri et les ordures ménagères, et de la mise en place de deux ponts bascule pour les agriculteurs « Les Auberges et Saint Martin en Haut ».

Madame Odile VERMARE rend compte de la réunion avec les forains pour la réorganisation du marché suite à la fermeture aux travaux de construction du bâtiment « Le Cour Denis ».

Monsieur Thierry LOISON présente un compte-rendu de la réunion de l'UCALES et de leur demande de lisibilité sur le site internet. Il présente les derniers créateurs d'entreprises sur la commune : Monsieur GUILBERT (réparation de cycles) – CALM (services aux particuliers pour des travaux bâtiments). Ouverture d'un magasin de primeurs rue de Lyon : Le P'ti Potager par Messieurs Rémy GUY et Jordan MAGAT.

- **Questions diverses** *:*

Monsieur le Maire expose que le comportement d'élèves et collégiens au restaurant scolaire vis-à-vis du personnel pose problème. Les courriers d'avertissements et d'exclusion se multiplient. Monsieur le Maire et Madame Yvette BRETONNIER ont reçu les parents d'élèves du collège et ont aussi rencontré le personnel du restaurant scolaire. Monsieur le Maire expose que le personnel n'est pas là pour « faire la police » lors du repas mais confectionner les repas et les servir, et qu'ils sont inquiets face à l'attitude de certains élèves. Monsieur le Maire propose la création d'un self très rapidement et la venue de surveillant du collège lors des repas. Il souhaite qu'un courrier soit adressé à tous les parents directement.

Il donne aussi lecture du jugement du tribunal administratif de Lyon au sujet de la requête de l'OGEC au sujet du montant du forfait communal 2019-2020 qui ne donne pas suite aux demande de l'OGEC.

Il présente la demande de subvention de la Classes en 3. Après débat, la somme de 400 € sera versée pour le vin d'honneur de la fête des classes 2023.

Il expose que l'organisation du Comice souhaite pourvoir utiliser le restaurant scolaire pour les repas servis aux officiels et visiteurs le samedi à midi et dimanche à midi. L'association des 4 cantons souhaiterait aussi que les deux cuisiniers du restaurant scolaire confectionnent les repas. Monsieur le maire propose que cela soit refacturer par la Commune. Madame Yvette BRETONNIER intervient et exprime ses craintes face à une telle organisation. Monsieur le Maire expose qu'il va se renseigner sur la possibilité d'une mise à disposition du personnel à l'association. (*Après renseignements auprès de notre service juridique, il n'est pas possible de procéder à cette mise à disposition, Monsieur le Maire prendra donc contact avec l'association afin qu'ils trouvent une autre solution pour la confection des repas*).
Il propose aussi que la commune prenne en charge 720 € sur les repas du samedi à midi (invitation d'officiels et d'élus).

Il expose que la Commune peut solliciter une aide pour le projet de géothermie pour le restaurant scolaire et la mairie dans le cadre du fonds vert.

Il présente aussi le dossier d'acquisition de deux parcelles aux consorts BRAS pour la régularisation du tracé d'un chemin communal.

Les prochaines séances sont programmées : 30 mars 2023 - 20 avril 2023 – 25 mai 2023 - 22 juin 2023 - 20 juillet 2023 - 14 septembre 2023 - 19 octobre 2023- 16 novembre 2023 - 14 décembre 2023 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET 69930

P. VARLIETTE